

**COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES**

**CONSEIL MUNICIPAL  
PROCES VERBAL n°5  
SEANCE du 02/06/2025**

- Présents : 12
- Absents : 03
- Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal 26 mai 2025

**PRESENTS : MM.** BRAND Xavier, DEBORNES Stéphane, BOUCLIER Sandra, WOLF Denis, MENDES D'OLIVEIRA Sandrine, L'HUILLIER Benoît, DARD Annelise, VIRET Sidonie, MONTANT Odile, GAILLARD Christophe, LAMOT Anthony, MANIGUET Jérôme

**ABSENTS et ABSENTS EXCUSES :** LAVERRIERE Jérémy, HERLEDDER Thomas, FIGUEIREDO Céline

**PROCURATION :** FIGUEIREDO Céline à LAMOT Anthony

**SECRETAIRE :** VIRET Sidonie

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la précédente réunion appelle des remarques, il est validé à l'unanimité puis signé par le Maire et le secrétaire de séance et ensuite affiché.

VIRET Sidonie est désignée secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire présente Sandrine JOLIBOIS et Priscila BADEL, recrutées pour assurer le secrétariat de la mairie.

**ORDRE DU JOUR**

**DELIBERATIONS**

- DELIBERATION 20250501 – LOCATION APPARTEMENT ECOLE PRIMAIRE
- DELIBERATION 20250502 – CREATION ET MODIFICATIONS DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**COMMISSIONS**

**DIVERS**

**DELIBERATIONS**

**DELIBERATION 20250501 – LOCATION APPARTEMENT ECOLE PRIMAIRE**

Vu l'article L 1311-1 du code des Collectivités Territoriales, les règles d'un logement réservé à un instituteur sont soumis au principe de l'occupation révocable et précaire,

Vu le logement de fonction réservé aux instituteurs vacant au 1<sup>er</sup> étage au-dessus de l'école, situé 333 route du chef-lieu,

M. MADEC François, locataire actuel, est toujours intéressé par la location de cet appartement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,**

- **DONNE** son accord, pour mettre à disposition de M. MADEC François le logement de fonction vacant à l'Ecole Primaire Publique de VOVRAY-en-BORNES, à compter du 1<sup>er</sup> août 2025 au 31 juillet 2026.

- **FIXE** à 568.23 € le prix du loyer par mois.

Ce montant se décompose comme suit :

- **ADOPTE** les modifications du tableau des emplois suivants :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Rédacteur principal 1ere classe	B	01	35 heures
Agent administratif	C	01	35 heures
<b>FILLIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique territorial	C	02	35 heures
<b>FILLIERE ANIMATION</b>			
Adjoint d'animation territorial	C	02	26 heures
Adjoint d'animation territorial	C	02	11 heures

- **DEMANDE** à Madame la sous-préfète de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité.**

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 04/06/2025 Et de son affichage le : 04/06/2025

*Trois postes (un dans chaque filière) sont vacants, il faudra faire le point en fin d'année pour supprimer les postes non nécessaires, l'avis du comité technique sera nécessaire.*

## COMMISSIONS

### URBANISME

Monsieur le Maire présente l'avis du Conseil Départemental concernant l'accès temporaire sur la RD 15 pour le permis de construire de M. Brand Gérard. Les élus émettent un avis favorable. Pour un accès permanent, M. Brand Gérard devra déposer un permis modificatif.

Monsieur le Maire présente l'étude de faisabilité de l'EPF dans le cadre de l'aménagement de l'OAP, notamment le secteur 2. Le portage a été accepté par l'EPF.

Concernant le projet Alila, l'entreprise Ducatel a été relancée pour connaître la date de reprise des travaux.

### VOIRIE

Dans le cadre de l'aménagement de la route du chef-lieu, il convient d'effectuer les régularisations foncières. Le conseil municipal décide de verser 10€ du m<sup>2</sup> pour les parcelles rétrocédées. Cet accord de principe sera appliqué lorsque des travaux de voirie seront nécessaires.

Le projet route de Body n'a pas pu aboutir pour le moment en raison du coût. Monsieur le Maire propose de mettre d'ores et déjà une partie de la route départementale 27 en agglomération pour pouvoir réglementer la vitesse et faire quelques aménagements (arrêt de bus, trottoirs...). Christophe Gaillard dessinera un projet qui sera soumis au CD 74.

Christophe Gaillard présente les offres reçues suite à la consultation concernant la création d'un parking près de l'auberge :

L'entreprise Gimbert pour un montant de 32 050 € HT

L'entreprise Maulet pour un montant de 32 692 € HT

L'entreprise Caruso TP pour un montant de 40 085 € HT